Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Week end du 17 et 18/12 et du mercredi 21 Décembre

GARD

ST GENIES DE MALGOIRES : stade de la Grand Terre du 01.07 au 03.01.23 (pour travaux), les rencontres catégories de U6 à U17 y compris les féminines joueront sur le terrain de ST ANASTASIE. Les seniors sur le terrain de St Bauzèly.

VAUVERT : stades pelousés Y. Pascal, Pierre Lucas, Joseph Radelyevitch, Jack Charray et Paul Barthes sont interdits du lundi 28 novembre jusqu'à nouvel ordre.

VESTRIC : stade municipal du 3.12 au 04.01.23

JONQUIERES : stade Marcel Pierre du 09.12 au 02.01.23

TAVEL : Stade municipal du 9.12 jusqu'à nouvel ordre

BEAUVOISIN : terrain municipal du 09.12.22 au 02.01.23

RIBAUTE LES TAVERNES : stade Sébastien Dohet du 12.12 au 02.01.23

GAUJAC : terrain de sport communal du 2.12 au 01.01.23

PONT ST ESPRIT : fermeture des stades Clos Bon Aure et Enfants du Rhône du 14.12.22 jusqu'au 01.01.23

GARONS : 2 stades Joseph Zanon du 15.12 au 01.01.23

RODILHAN : terrain Gérard Didier du 16.12 au 01.01.23 ; terrain Pierre Barrere du 16.12.22 au 25.12.22

AIGUES VIVES : terrain du Poujolas du 16.12 au 03.01.23

CALVISSON : stade pelousé du 16 au 23.12.22

SOMMIERES : terrains pelousé du complexe la Royalette DU 16.12 AU 02.01.23

LE PIEMONT CEVENOL : stades intercommunaux des aires de jeu engazonnés de : SAUVE, QUISSAC, LEDIGNAN, ST HIPPOLYTE DU FORT, du 16.12 au 03.01.23

CENDRAS : terrain pelousé le 21.12.22

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

LOZERE

21/12/2022 11:17